

Voreppe dans la Grande région de Grenoble – SCoT et projet de territoire

18 novembre 2022

Benoît PARENT, Directeur de l'EP SCoT de la Greg



Le SCoT, qu'est ce que c'est?

Un document d'urbanisme dont la fonction est de **coordonner le développement de plusieurs territoires voisins**



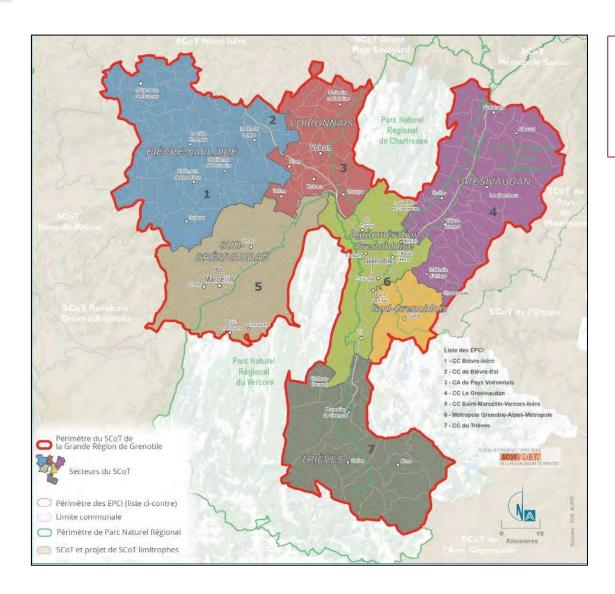
- → Faire projet à l'échelle de plusieurs EPCI : « quel territoire dans 30 ans ? »
- → Intégrer la réglementation nationale en matière d'aménagement, consommation d'espace, biodiversité, gestion des eaux, etc
- → Proposer des outils aux EPCI et aux communes pour développer leur documents et projets avec le même référentiel



Un document travaillé et voté par les élus : il parle concrètement du territoire mais son échelle (le bassin de vie) et sa perspective (30 ans) le positionnent différemment d'un PLU



La grande région de Grenoble et ses EPCI



Le SCoT de la Greg:

- → Initié en 2008
- → approuvé en 2012
- → évalué en 2018

261 communes

787 094 habitants en 2019

3 732 Km² (dont 3/4 d'espaces naturels, agricoles ou forestiers)

7 secteurs réunissant 7 EPCI

- Grenoble-Alpes Métropole
- CA du Pays Voironnais
- Bièvre Isère Communauté
- CC de Bièvre-Est
- CC Le Grésivaudan
- SMVIC
- CC du Trièves

Près de **330 000** emplois

Environ 65 000 étudiants



Bureau de l'EP SCoT





Membre du bureau - Pierre BEJJAJI



Membre du bureau - Franck FLEURY



Membre du bureau - Laurent THOVISTE

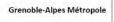


Membre du bureau - Vincent FRISTOT



Membre du bureau - Nadine REUX

Comité syndical de l'EP SCoT – Délégués titulaires





Communauté d'agglomération du Pays voironnais



Bruno CATTIN

Anne GERIN

Nadine REUX

Communauté de communes Bièvre-Est





Dominique PALLIER

Bièvre Isère Communauté





Martial SIMONDANT



Jean-Pierre PERROUD



Dominique PRIMAT

Communauté de Communes du Trièves



Béatrice VIAL



Aurélie COHENDET



Claude DIDIER



Jean-Claude DARLET



Gilbert CHAMPON



Albert BUISSON



Communauté de Communes Le Grésivaudan



Laurence THERY Jean-François CLAPPAZ



Olivier SALVETTI



Le projet pour la Greg: organiser un espace de vie, d'entente et d'actions collectives pour un développement équilibré et polarisé, économe en espace et en énergie

Coordonner et aménager durablement le territoire pour :

- réduire les concurrences entre secteurs
- coproduire une développement plus équilibré, plus intense et plus solidaire avec un confortement équilibré de tous les pôles urbains et ruraux



Des choix propres à :

- faire des ressources naturelles des éléments forts de structuration du territoire et réduire la consommation d'espace
- limiter les conséquences de la périurbanisation
- réduire les besoins de déplacements, GES, consommations d'énergie, l'exposition des populations aux pollutions et nuisances

LE SCOT DE LA RUG: UN DÉVELOPPEMENT PLUS INTENSE ET PLUS COOPÉRATIF

FOUN

Biodiversité, intégrité et fonctionnalité des espaces naturels, agricoles et forestiers, santé et sécurité publiques...

PRESERVEN

Une structure
hiérarchisée
de confortement
des pôles urbains
et ruraux
aux fonctions
de proximité
diversifiées

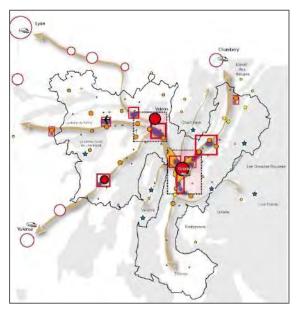
Habitat, commerces, services, équipements, transports... mieux répartis, mieux articulés, moins consommateurs d'espace...

Rompre avec les tendances du passé

STRATÉGIE = ORGANISER UN ESPACE DE VIE, D'ENTENTE ET D'ACTIONS

>> Des orientations qui portent sur 3 échelles

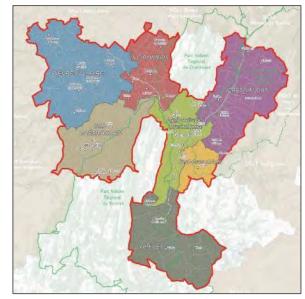




<u>L'ambition de la dynamique</u> <u>et de l'excellence</u>



Les secteurs

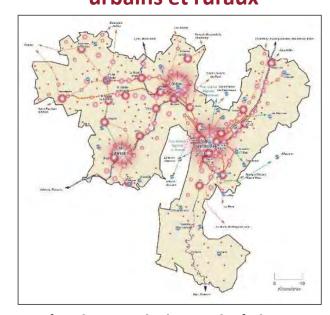


<u>L'ambition de la cohérence</u> des politiques publiques, du

développement



La proximité - pôles urbains et ruraux



<u>L'ambition de la qualité de vie</u>

8



Le DOO = une boite à outils et une feuille de route commune



Le Document d'orientations et d'objectifs

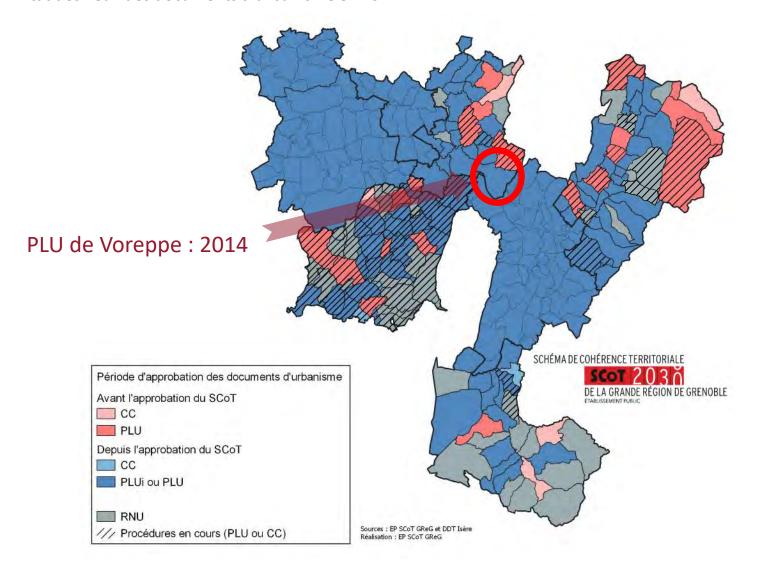
- 1. Préserver et valoriser durablement les ressources naturelles et paysagères
- 2. Améliorer les qualités du cadre de vie en intégrant les exigences environnementales, paysagères, de sécurité, de santé
- 3. Conforter l'attractivité métropolitaine
- 4. Équilibrer et polariser le développement du territoire pour lutter contre la périurbanisation
- 5. Intensifier l'aménagement des espaces et renforcer la mixité urbaine ; répondre aux besoins de tous sans consommation d'espaces accrue et sans extension des limites urbanisées.

.



La mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le SCoT

Etat des lieux des documents d'urbanisme en 2021







La CAPV et Voreppe dans le projet de territoire du SCoT

Conforté le rôle de pôle d'équilibre joué par le Voironnais, à travers

- (...) la structuration d'une <u>centralité voironnaise</u> avec les communes de Voiron, Coublevie, Moirans, Voreppe, La Buisse et Saint-Jean-de-Moirans;
- Le confortement des capacités de développement économique du territoire ;
- La régulation du <u>développement résidentiel</u> en revitalisant les centre-bourgs et en maîtrisant plus fortement le développement dans les secteurs non urbains ;

Aménager les espaces de la centralité voironnaise :

• (...) en organisant les <u>déplacements</u> autour d'une épine dorsale constituée par le vallon Sud Morge (**Voreppe** - Centr'Alp – Moirans – Voiron) ;

Articuler développement urbain et déplacements :

• (...) en poursuivant l'aménagement de pôles multimodaux et en les inscrivant dans des projets urbains structurants permettant de valoriser l'offre ferroviaire (<u>quartiers gare</u> autour de Voiron, Moirans, Tullins, Rives et **Voreppe**).



La CAPV et Voreppe dans le projet de territoire du SCoT

Protéger et valoriser les espaces naturels, agricoles et forestiers :

- Maintenir une identité rurale dans un contexte de territoire périurbain
- Préserver les ressources et partager les usages dans les espaces agricoles, forestiers et naturels

Promouvoir un développement urbain qualitatif :

- Économe en espace pour limiter l'étalement urbain
- Favorisant le renouvellement urbain
- Proposant des formes urbaines renouvelées et innovantes
- Assurant la mixité des fonctions et la mixité sociale

Préserver les caractéristiques plus rurales et touristiques de la partie Nord du Voironnais.

1. Coordonner le développement de la commune en fonction de son rôle

pour le territoire

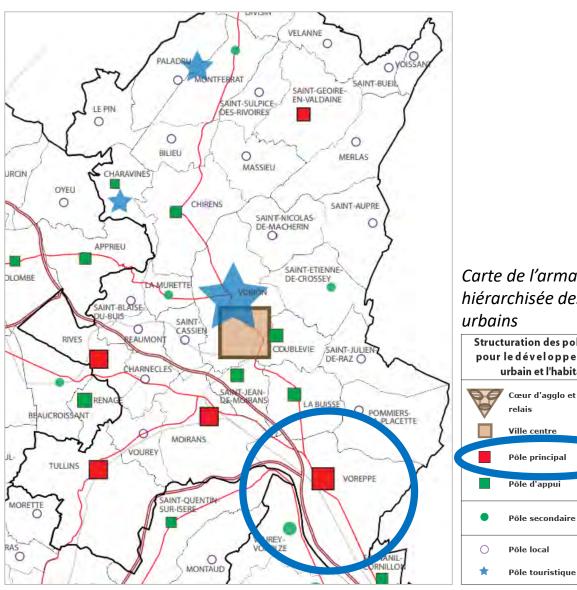
Les objectifs suivis :

- Lutter contre la périurbanisation,
- Soutenir le développement des communes les mieux dotées en emploi, commerces, services et équipements
- Maîtriser le développement des autres communes en y respectant les équilibres

Une programmation de logements neufs > 5,5 logements / an / 1000 habitants pour Voreppe (maxi)

Déterminer une offre foncière

Rendre possible les adaptations à travers le PLH (transferts entre pôles)

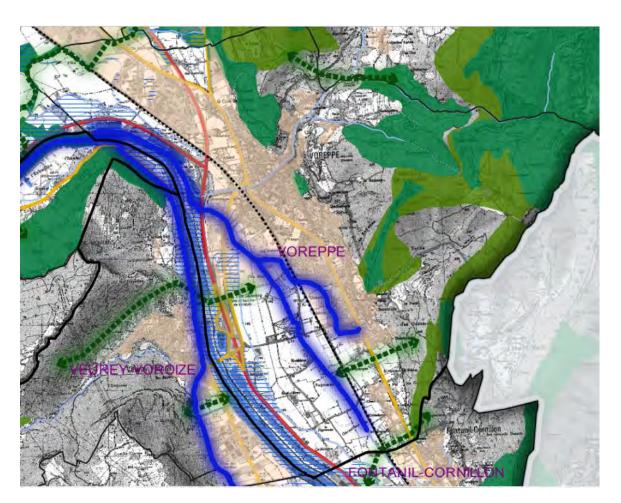


Carte de l'armature hiérarchisée des pôles

Structuration des polarités pour le développement urbain et l'habitat Cœur d'agglo et polarités Pôle principal Pôle secondaire

2. Protéger les espaces naturels en précisant la trame verte et bleue

Maintenir et/ ou remettre en bon état des continuités écologiques afin de préserver un réseau d'espaces naturels permettant les échanges entre les populations animales et végétales.



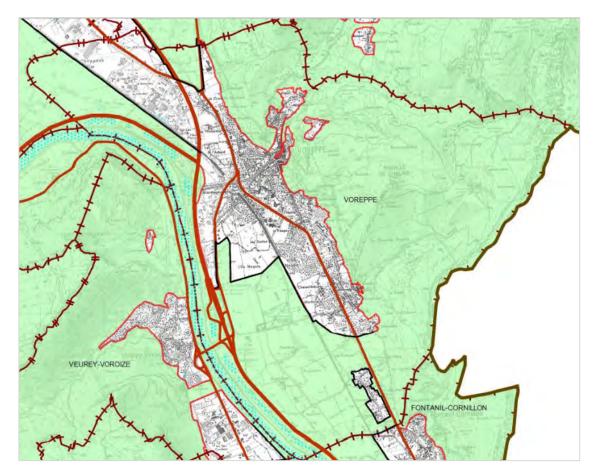
Carte de la trame verte et bleue du SCoT

3. Préserver et valoriser les espaces naturels, agricoles et forestiers

Localiser et qualifier les limites entre les espaces naturels, agricoles et forestiers que l'on souhaite préserver à très long terme et les espaces potentiels de développement.



Les différentes orientations du SCoT doivent permettre de ramener la consommation d'espace à 15 ha/an dans le Voironnais



Carte de préservation des espaces agricoles et forestiers du SCoT

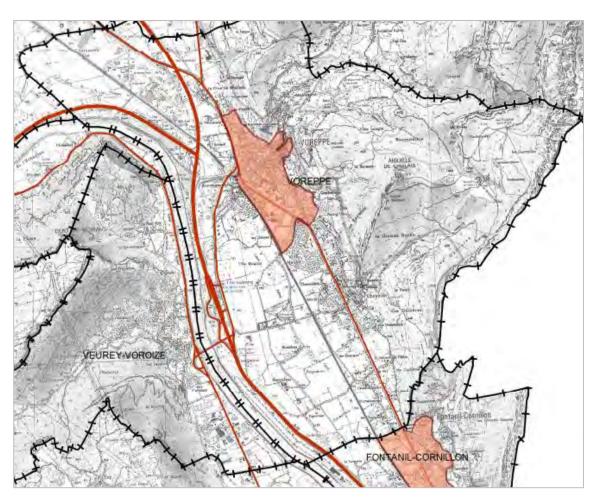
4. Intensifier l'urbanisation

Localiser la plus grande partie du développement au sein des espaces les mieux équipés : logements, commerces de proximités, activités

Diversifier les formes bâties et les concevoir de façon plus compacte (l'habitat individuel isolé doit être limité à 40% de la production nouvelle de logements)

Adopter une densité minimale dans les opérations urbaines (0,4 à 0,5 m2 par m2 de superficie de l'unité foncière)

Permettre une densification supplémentaire à proximité des arrêts de transports en commun



Carte des espaces préférentiels du développement du SCoT

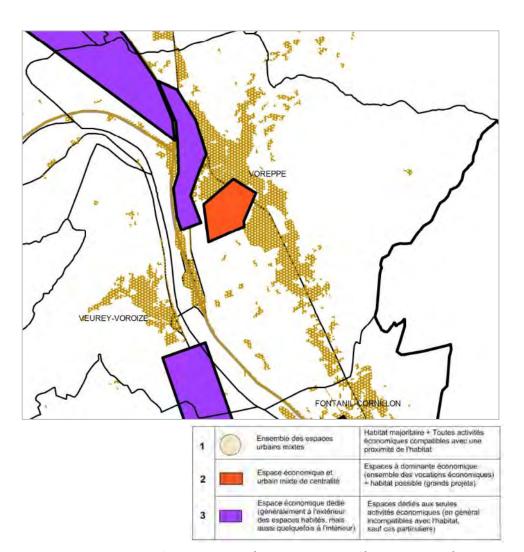
4. Répartir le potentiel économique

Un potentiel redéployé à l'échelle de la Greg :

- 1/3 des nouveaux emplois dans la Métro
- 2/3 ailleurs

Une enveloppe foncière par intercommunalité : **140 ha pour le Voironnais**

Des principes d'occupation et d'optimisation des zones d'activité stratégiques



Carte des espaces économiques d'enjeu stratégique

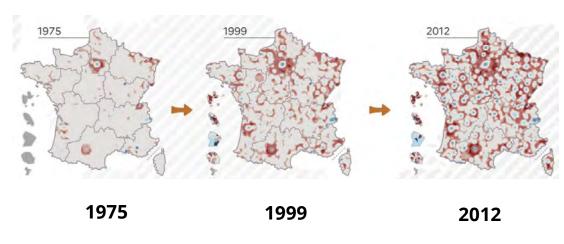


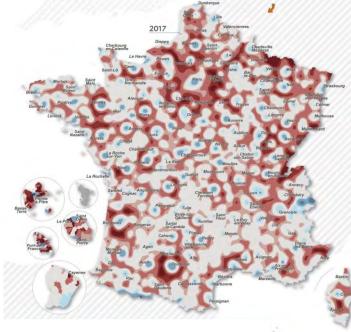


Des territoires en forte interaction

Évolution de l'indice de concentration de l'emploi entre 1975 et 2017

Une dissociation croissante entre lieux de résidence et lieux de travail



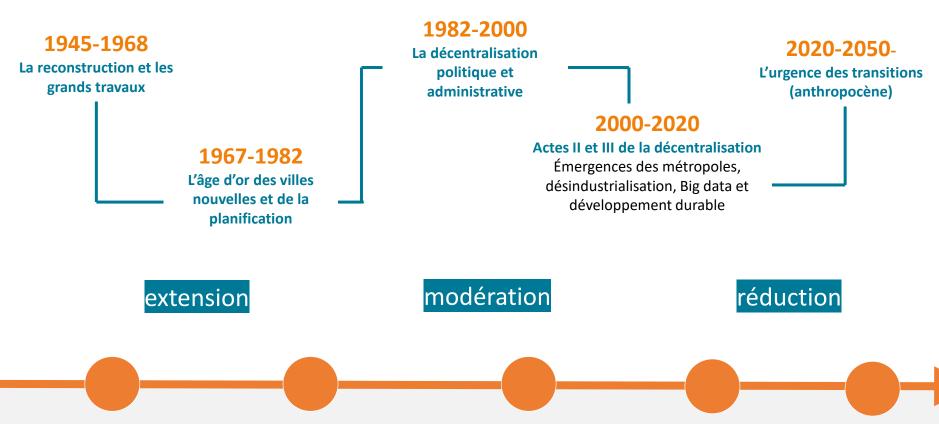




2017

Source : CGET

L'évolution des paradigmes



Loi d'Orientation Foncière (LOF) du 30 décembre 1967 : création des SDAU et des POS

Extension urbaine

Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 : création des SCOT et des PLU

Renouvellement urbain

Loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010,

Modération de la consommation de l'espace et lutte contre l'étalement urbain

Loi ALUR de mars 2014 : caducité des POS, consécration du PLUI

Loi Climat et Résilience du 22 août 2021

Trajectoire pour atteindre l'objectif « Zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050

Source: L'Agence





Les chantiers en cours

Les perspectives données par le bilan de la mise en œuvre du SCoT - 2018

Choix de maintenir le SCoT en vigueur, pour se donner le temps de construire un lieu de débat ouvert sur une stratégie de prévention et d'adaptation aux changements, pour :

- La prise en compte du bien-être et de la santé des habitants
- Une ambition nouvelle pour la transition énergétique
- Renforcer les liens entre la stratégie alimentaire et les enjeux d'aménagement de l'espace
- Une politique commune de développement économique
- Une stratégie transversale d'attractivité des bourgs et des villes

Chantiers et études – 2019/2022

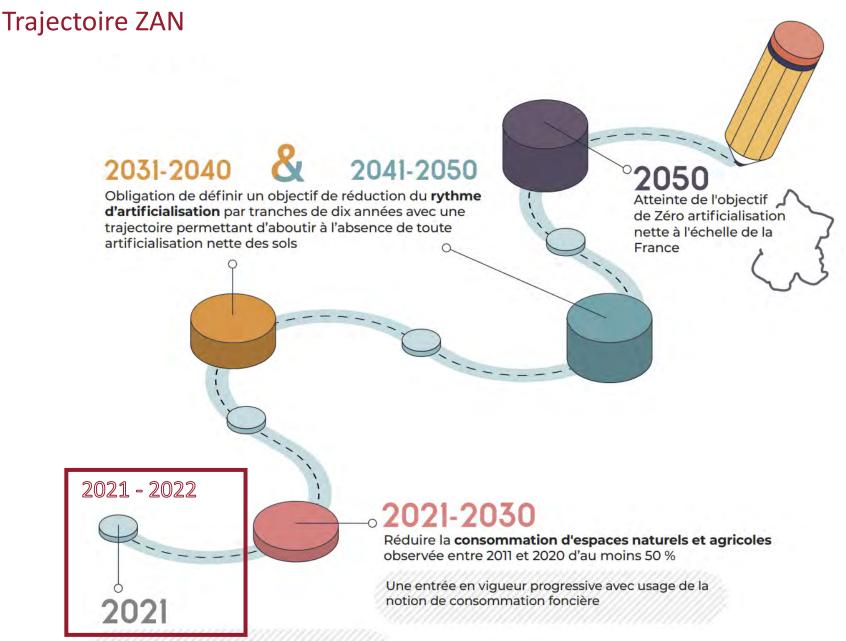
AMI « Stratégies d'aménagement commercial » : mise à jour des enjeux commerciaux du territoire (2019)

Les évolutions sociétales : faut-il reconsidérer la notion de proximité ? (2020-22)

Démarche sur les Trajectoires d'adaptation au changement climatique (TACCT, méthodologie Ademe) (2021-22)

Ateliers participatifs « SCoT en transitions », printemps 2021 (élus, techniciens des EPCI)

Climat & Résilience: réflexions sur le ZAN en lien avec la Conférence des SCoT AURA : contribution des EPCI, délibération de l'EP SCoT (2022)



Une territorialisation des objectifs doit être engagée au niveau régional via le Sraddet





Préambule

La trajectoire ZAN va structurer les modalités d'aménagement des 30 prochaines années : elle nécessite de partager les enjeux de sa mise en œuvre, à l'échelle de la Greg.

- >> Une délibération cadre, traduisant l'approche collective engagée, pour appréhender la démarche à venir et fédérer autour d'objectifs communs :
- Formaliser les principes convergents issus des contributions des EPCI,
- Tracer une perspective pour les travaux à venir,
- Se situer vis-à-vis des Parcs naturels régionaux et des territoires voisins : éviter les effets de « frontière » et mettre en avant les continuités territoriales,
- Se positionner vis-à-vis de la Région et des autres SCoT : faire reconnaître les spécificités de la Greg.



Préambule

>> Le ZAN, une trajectoire déjà engagée à plusieurs titres :

Le Schéma directeur de 2000, puis le SCoT de 2012 désigné « Grenelle de l'environnement » :

- une gouvernance portée à l'échelle de 273 communes et 12 EPCI devenus par fusions 261 communes et 7 EPCI;
- Une application des objectif fonciers du SCoT permettant de **réduire de 40% les surfaces urbanisables par rapport aux surfaces consommées pendant 10 ans**, traduit depuis 2012 dans les 3 PLUi, 95 PLU et cartes communales couvrant aujourd'hui 80% du territoire ;
- une baisse de 45% du rythme de consommation d'espace en 20 ans, passé de 373 ha/an entre 1999 et 2003, à 200 ha/an entre 2011 et 2015 (sources DGFIP).



Préambule

>> Le ZAN, une trajectoire déjà engagée à plusieurs titres :

De nombreux travaux conduits à l'échelle de la Greg, par l'EP SCoT et/ou ses partenaires :

- Sur la connaissance des pratiques du territoire par les habitants (travaux sur la résilience sociétale, Enquête mobilité 2),
- Sur **l'adaptation au changement climatique** (chantier Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires TACCT, nombreux PCAET en cours, TEPOS et inter-TEPOS, etc),
- Sur l'observation foncière (dont l'OFPI),
- Sur la caractérisation des territoires constitutifs de la Greg (diagnostics de PLUi, projets de territoire, inventaires du fonciers économique, PLH, PDU/PDM, etc)

Présentation de la délibération cadre relative à l'engagement de la Greg dans la trajectoire ZAN

- >> 4 axes convergents, issus des contributions des EPCI et des échanges en Comité et bureau syndicaux :
- 1/ Affirmer une approche nécessairement collective de la frugalité foncière, entre intercommunalités, EP SCoT et autres partenaires institutionnels.
- 2/ Partager les enjeux de la frugalité foncière et la nécessité d'inventer des nouveaux modèles d'aménagement, au service d'un développement résilient des territoires, pour les habitants et les usagers.
- 3/ S'engager sur les objectifs du ZAN à l'échelle du SCoT, dans une vision et une organisation territoriale réaffirmées, permettant des mutualisations dans une logique de solidarité et de péréquation.
- 4/ Faire reconnaitre les **établissements publics porteurs de SCoT comme un des acteurs** institutionnels et un des interlocuteurs pour assurer la territorialisation du ZAN.



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE ÉTABLISSEMENT PUBLIC

44 avenue Marcelin Berthelot - 38100 Grenoble Tél. 04 76 28 86 39 epscot@scot-region-grenoble.org

www.scot-region-grenoble.org

18/10/2022